Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
S.R.F.D. – Maison de l'Agriculture, Place Antoine Chaptal,
CS 70 039 34 060 Montpellier Cx 02

ATTESTATION DE CONNAISSANCES

Délivrée en application de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999
Relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale
Article L 214-6 IV du Code Rural

Vu

- ✓ L'article L 914-6 (IV, 3°) du code rural
- ✓ L'article 1/c du décret n° 2000-1039 du 23 octobre 2000 relatif aux modalités de délivrance du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques,
- ✓ L'arrêté du 1er février 2001 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.
- ✓ L'arrêté du 25 Mars 2002 habilitant le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Pézenas à organiser les épreuves d'évaluation des connaissances

Vu le procès-verbal établi le **3 novembre 2010**

La présente attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques est délivrée à

Madame BETTI Renée

- né(e) le : **02/02/1948** à **Villiers le lac (25)**

et enregistrée sous le n° **ACD/91/34/10/100**

Fait à Montpellier, le 5 novembre 2010

Po/Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Le Chef du Service Régional de la Formation et du Développement

M.LARROUDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DRAAF Languedoc-Roussillon